



PARTENAIRE
Association

**LE CRÉDIT MUTUEL EST PARTENAIRE
DE MON ASSOCIATION.
ET ÇA, ÇA CHANGE TOUT.**

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION, JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

50€
POUR VOUS⁽¹⁾

OFFERTS SUR VOTRE LICENCE
OU COTISATION ANNUELLE.

EN PLUS, VOUS PROFITEZ D'UNE
OFFRE DE BIENVENUE EXCLUSIVE

50€
**POUR VOTRE
ASSOCIATION**⁽²⁾

CHIQUE FOIS QU'UN DES LICENCIÉS
OU ADHÉRENTS FAIT VALOIR SON
CHÈQUE AVANTAGE ET DEVIENT
CLIENT DU CRÉDIT MUTUEL

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler

LE CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE DES ASSOCIATIONS

Vous êtes passionné de sport ? De culture ? Vous êtes tourné vers les autres ? Vous ou vos enfants êtes membres d'une association ?

ÇA CHANGE TOUT !

- ▶ **PROFITEZ PERSONNELLEMENT DES AVANTAGES OFFERTS PAR LE CRÉDIT MUTUEL.**
- ▶ **BÉNÉFICIEZ DE NOTRE OFFRE DE BIENVENUE ET FAITES-EN PROFITER VOTRE ASSOCIATION.**

Chèque
AVANTAGES

LE CRÉDIT MUTUEL
EST PARTENAIRE
DE VOTRE ASSOCIATION.
PROFITEZ-EN !

▶ **Contact : 0 820 810 606** (0,12 €/mn)

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

(1) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre votre association et le Crédit Mutuel du Centre. Les 50 € de l'adhérent seront versés pour toute ouverture d'un Eurocompte ou d'un livret au sein d'une Caisse de Crédit Mutuel du Centre, sur présentation d'un justificatif et à hauteur de coût réel sans excéder 50 €. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/01/2012 au 31/12/2012. (2) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association et le Crédit Mutuel du Centre. Pour toute ouverture d'un livret ou d'un Eurocompte par un adhérent de l'association, cette association recevra un chèque de 50 € sur un compte ouvert dans une Caisse de Crédit Mutuel du Centre. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/02/2013 au 31/12/2013.